

IRAK

Une enquête doit être ouverte sur la mort de manifestants civils

Index AI : MDE 14/103/2003

La ville de Falloujah, à l'ouest de Bagdad, a été le théâtre d'un nouvel accrochage au cours duquel trois civils ont été tués et huit autres blessés, ce mercredi 30 avril 2003. Des coups de feu ont été tirés au moment où des habitants de la ville manifestaient pour protester contre les tirs de soldats américains sur des civils irakiens lundi 28 avril dans la soirée. Entre 13 et 17 civils avaient été tués par balles et plus de 70 blessés lundi, lorsque des soldats occupant une école avaient fait feu sur des manifestants qui protestaient contre la présence américaine en Irak.

Parce que les informations reçues concernant les morts de lundi et d'aujourd'hui sont contradictoires, les autorités américaines doivent ouvrir une enquête approfondie, indépendante et publique sur ces homicides.

« Ces informations appellent une enquête urgente. Les inquiétudes concernant un possible usage excessif de la force par les forces américaines sont bien réelles, a déclaré Amnesty International.

« Les États-Unis et le Royaume-Uni doivent veiller à ce que le droit à la liberté d'expression et de réunion ne soit pas restreint de façon arbitraire. »

Des soldats américains ont déclaré qu'ils avaient essuyé des tirs après avoir demandé à un groupe d'environ deux cents personnes de se disperser et qu'ils avaient dû répliquer. Selon des résidents du quartier, environ deux cents personnes non armées manifestaient, certaines portant des portraits de l'ancien président Saddam Hussein.

Amnesty International appelle les États-Unis et le Royaume-Uni à déployer des forces en nombre suffisant, entraînées et équipées, pour rétablir l'ordre public en attendant que la police irakienne puisse fonctionner de manière effective. Les derniers événements en date confirment simplement le besoin urgent de forces de police, et non de militaires, pour régler les problèmes de maintien de l'ordre public.

Les forces américaines et britanniques, puissances occupantes, sont dans l'obligation de respecter les droits humains fondamentaux et le droit humanitaire dans les régions sous leur contrôle. Selon les

Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois – y compris les policiers et les soldats – le recours à la force et l'utilisation d'armes à feu ne doivent intervenir qu'en dernier recours et *« seulement si les autres moyens restent sans effet ou ne permettent pas d'escompter le résultat désiré »* (Principe 4) ; le recours à la force et l'utilisation d'armes à feu doivent être proportionnels à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre et s'efforcer de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique. λ

Le rapport d'Amnesty International sur l'Irak : Les responsabilités des puissances occupantes est disponible à l'adresse suivante :

<http://web.amnesty.org/libray/index/frame140892003>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org